

La réponse du Canada à la crise dans l'ancienne Yougoslavie

Le Canada participe à part entière aux efforts internationaux en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit qui déchire l'ancienne Yougoslavie et de fournir de l'aide humanitaire aux victimes. En septembre 1991, le Canada a été le premier pays à demander que le Conseil de sécurité des Nations Unies se saisisse de cette question. En août 1992 à Londres, et à nouveau en décembre à Genève, le Canada a participé à la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, coprésidée par l'ONU et la Communauté européenne (CE). Le Canada a appuyé activement les efforts de la Conférence en vue de parvenir à un règlement négocié de la crise.

Maintien de la paix

Le Canada a envoyé l'un des plus gros contingents à la Force de protection des Nations Unies en Yougoslavie (FORPRONU): plus de 2 000 soldats canadiens surveillent les zones protégées par l'ONU en Croatie et protègent les convois d'aide humanitaire ainsi que les réfugiés en Bosnie. En outre, 44 observateurs, membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), font partie de la FORPRONU. Douze autres militaires canadiens participent à une mission conjointe de la CE et de la CSCE chargée de surveiller la mise en place des accords de cessez-le-feu dans l'ensemble de l'ancienne Yougoslavie.

Les Canadiens ont exécuté certaines des missions les plus difficiles des Nations Unies. En juin 1992, environ 750 membres du contingent canadien ont été envoyés à Sarajevo pour rouvrir l'aéroport et y assurer la sécurité, afin d'établir un pont aérien pour ravitailler la population. En janvier et février 1993, 180 membres du contingent canadien ont été déployés temporairement dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, avec le mandat de surveiller l'évolution de la situation dans la zone frontalière avec la Serbie. En avril 1993, un autre groupe de 220 militaires a été envoyé à Srebrenica, en Bosnie orientale, pour y assurer la présence de la FORPRONU dans la ville assiégée; plus de 300 militaires canadiens demeurent dans cette «zone sûre».

Aide humanitaire

La contribution totale du Canada aux efforts humanitaires pour les victimes du conflit, depuis l'automne 1991, s'élève à presque 40 millions de dollars, dont une somme de 1,75 million de dollars en faveur des victimes de violence sexuelle. Ces fonds ont servi à l'achat et à la livraison de vivres, de médicaments, à de vêtements, à loger les sans-abri, à venir en aide aux réfugiés et aussi aux personnes déplacées.

Le Canada participe également au pont aérien international vers la ville assiégée de Sarajevo. Depuis l'établissement du pont aérien, le 3 juillet 1992, un appareil Hercules C-130 des Forces armées canadiennes a effectué environ 930 vols humanitaires vers Sarajevo, transportant au total plus de 14 000 tonnes métriques de vivres et de médicaments.

En septembre 1993, le Canada a annoncé une série d'initiatives évaluées à près de 2 millions de dollars, qui visent à remettre en état les installations médicales dans les régions de la Bosnie-Herzégovine ravagées par la guerre. Les projets com-

naissent l'indépendance de la Slovaquie et de la Croatie. Le 8 avril 1992, il reconnaissait celle de la Bosnie-Herzégovine. Des relations diplomatiques ont été établies avec la Slovaquie le 8 janvier 1993 et avec la Croatie, le 14 avril 1993. Le Canada a appuyé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies permettant l'admission de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à l'ONU, le 8 avril 1993. De concert avec d'autres pays occidentaux, le Canada a condamné l'agression serbe en Bosnie-Herzégovine et a exhorté la Serbie et la Croatie à mettre fin à leur ingérence dans les affaires de ce pays. Le

Photo des Forces canadiennes



Casques bleus canadiens en service dans l'ancienne Yougoslavie.

prennent la purification de l'eau, les systèmes électriques d'urgence des deux principaux hôpitaux de Sarajevo, l'équipement de rééducation et la formation dispensée par des spécialistes canadiens dans cinq centres communautaires de soins de santé, des fournitures médicales et des médicaments ainsi que des équipes de spécialistes médicaux canadiens.

Diplomatie

À titre de membre de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, le Canada maintient des contacts diplomatiques avec toutes les parties légitimes impliquées dans la crise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ancienne Yougoslavie. Le Canada a exhorté à plusieurs reprises les parties au conflit à mettre fin à la violence et à négocier pacifiquement.

Le 15 janvier 1992, le Canada recon-

naissait l'indépendance de la Slovaquie et de la Croatie. Le 8 avril 1992, il reconnaissait celle de la Bosnie-Herzégovine. Des relations diplomatiques ont été établies avec la Slovaquie le 8 janvier 1993 et avec la Croatie, le 14 avril 1993. Le Canada a appuyé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies et exigeant que Belgrade présente une nouvelle demande d'admission comme membre des Nations Unies. Le Canada a également appuyé la suspension temporaire de la Yougoslavie de la CSCE.

Le Canada appuie les efforts de la Communauté internationale visant à rendre plus efficaces les sanctions commerciales prises contre la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Le 27 avril 1993, le Canada a resserré son application des sanctions de l'ONU contre la Yougoslavie par le gel des biens de l'État au Canada et par d'autres mesures commerciales. Deux navires canadiens ont par-